L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 72, RUE DU CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS

MARDI MATIN, 22 SEPTEMBRE.

Programme

DE LA

DEMOCRATIE NATIONALE,

ADOPTE PAR LA

Convention Démocratique.

Le parti démocrate, assemblé en Convention Nationale, mettant sa confiance dans l'intelligence, dans le patriotisme et dans la bonne éclairée du peuple, prenant la Constitution comme source et comme définition des pouvoirs du gouvernement, en comme garantie des liberté du citoyen, et reconnaissant que les questions d'esclavage et de sécession ont été réglées pour toujours par la guerre ou par l'action volontaire des Etats du Sud dans leurs conventions constitutionnelles, et que ces questions ne doivent jamais être posées et agitées à nouveau, après le retour de la paix, DEMANDE:

1o—La restauration immédiate de tous les Etats dans leurs droits, dans l'Union, sous la Constitution, et la restitution du gouvernement civil au peuple américain.

2o—L'amnistie pour tous les délits et crimes politiques, et le réglement des conditions de la franchise élective dans les Etats par les citoyens de ces Etats.

3o—Le paiement de la dette publique des Etats-Unis aussi rapidement que possible, en appliquant le produit du paiement tous les fonds tirés du peuple par l'impôt, mais en qu'il faut pour les besoins du gouvernement administré avec économie; et quand les obligations du gouvernement ne portent pas en présentant, ou quand la loi en vertu de laquelle elles ont été émises ne stipule que qu'elles seront payées en espèces, elles doivent, au droit et en équité, être payées en monnaie légale des Etats-Unis.

4o—L'égalité de taxation sur toute espèce de propriété suivant sa valeur réelle, y compris les obligations du gouvernement et autres valeurs publiques.

5o—Une seule monnaie légale pour le gouvernement et le peuple, le travailleur et le fonctionnaire, le pensionnaire et le soldat, le producteur et le porteur de titres de la dette.

6o—L'économie dans l'administration du gouvernement: la réduction de l'armée et de la marine permanente; l'abolition du Bureau des affranchis et de tous les instruments politiques destinés à maintenir la suprématie du nègre; la simplification du système de la taxation des douanes inquisitorial employés pour l'assessment et la perception du revenu interne, de telle sorte que le fardeau de la taxation soit égalisé et amoindri; le rétablissement du crédit du gouvernement et de sa circulation; le rappel de toutes les lois pour enrôler les milices d'Etat en forces nationales en temps de paix, et un tarif de revenu sur les importations étrangères et une taxation égale, sous les lois relatives au revenu interne, qui, bien qu'assurant une protection incidente aux manufactures domestiques et en n'affaiblissant pas le revenu, imposent moins le fardeau le plus lourd et favorisent et encouragent les grands intérêts du pays.

7o—La réforme des abus dans l'administration, l'expulsion des hommes corrompus de tout emploi, l'abrogation des places inutiles, la restauration de l'autorité légitime et le rétablissement de l'indépendance des Départements Exécutif et Judiciaire du gouvernement; la subordination du pouvoir militaire au pouvoir civil, afin de faire cesser les usurpations du Congrès et le despotisme du sabre.

8o—L'égalité des droits et de protection pour les citoyens naturalisés et natifs au-dedans et à l'étranger; l'affirmation de la nationalité américaine qui doit commander le respect des puissances étrangères et fournir au peuple et au encouragement aux peuples luttant pour l'intégrité nationale, la liberté constitutionnelle et les droits individuels, et la maintien des droits des citoyens naturalisés contre la doctrine absolue de l'allégeance immuable et contre les prétentions des puissances étrangères de punir ces citoyens pour des crimes qu'ils ont prétendu avoir été commis hors de la juridiction de ces puissances.

En demandant ces mesures et ces réformes, nous accusons devant le peuple le Parti Radical dont son mépris du droit et pour l'oppression et la tyrannie sont dignes qui est coupable en matière après l'engagement solennel et unanime des deux Chambres du Congrès de poursuivre la guerre uniquement pour le maintien du gouvernement et pour la préservation de l'Union et de la Constitution.

Il a violé malgré foi cet engagement marqué par vanité duquel invoqué fut publié cette noble arme volontaire qui a conduit nos drapeaux à la victoire. Au lieu de restaurer l'Union, il a fait tout ce qu'il pouvait pour la détruire; il encourage et a soutenu des Etats, en temps de paix profonde, au despotisme militaire et à la suprématie nègre.

Il a violé le droit de jugement par jurés.

Il a abolit le privilège d'habeas corpus, garantie sacrée de la liberté.

Il a étouffé la liberté de la parole et de la presse.

Il a substitué les milices et les arrestations arbitraires et les jugements militaires, et les injustices par des chambres ardentes, aux tribunaux constitutionnels.

Il a méconnu, en temps de paix, le droit du peuple à être exempt de perquisitions et de saisies.

Il a fait envahir les bureaux de poste et de télégraphe, et même les appartements des particuliers, et a fait saisir les papiers et les lettres sans aucune accusation ou avis préalable, ainsi que l'exige la loi organique.

Il a converti le Capitole américain en une bastille.

Il a établi un système d'espionnage officiel auquel aucune monarchie constitutionnelle en Europe n'oserait offrir moins.

Il a abolit le droit d'appel, sur d'importantes questions constitutionnelles, devant le tribunal indicaire suprême et il menace d'amoindrir ou de détruire la juridiction originelle dont ce tribunal a été irrévocablement investi par la Constitution; tandis que le savant Premier-juge a été exposé à des grandes et atroces calomnies simplement parce qu'il n'a pas voulu prostituer son fonctions élevées en appuyant les accusations fausses et entachées de l'esprit de parti qui ont été proférées contre le Président.

La corruption et l'extravagance du parti ont dépassé tout ce qui est connu dans l'histoire, et, par ses fraudes et ses monopoles, il a presque doublé le fardeau de la dette créée pendant la guerre.

Il a déposédé le Président de son pouvoir constitutionnel de nominations, même du droit de former son propre cabinet.

Sous ses attaques répétées, les fondations du gouvernement ont ébranlées et si, au novembre prochain, il réussissait à inaugurer son Président, nous nous rassemblerions comme un peuple subjugué et conquis, au milieu des ruines de la liberté et des fragments épars de la Constitution.

ET NOUS DECLARONS ET RESOLVONS: Que toujours depuis que le peuple des Etats-Unis a bravé le joug de la Couronne anglaise, le privilège et le droit de suffrage ont appartenu aux divers Etats et ont été exercés, réglés et limités exclusivement par le pouvoir politique de chaque Etat, respectivement; et toute tentative du Congrès, sous quelque prétexte que ce soit, pour priver un Etat de ce droit ou pour en conférer à l'armée, est une usurpation flagrante de pouvoir qui ne peut trouver d'excuse dans la Constitution, et qui, si elle est maintenue par le peuple, renversera la forme de notre gouvernement et abouttra à un gouvernement unique, centralisé et consolidé, dans lequel l'existence séparée des Etats sera entièrement absorbée, et par suite duquel un despotisme sans réserve remplacera l'Union fédérale composée d'Etats égaux.

Que nous ne prônons les actes de reconstruction du Congrès, ainsi appelés comme usurpateurs, inconstitutionnels, révolutionnaires, nuls et de nul effet.

Que nos soldats et marins qui ont porté les drapeaux de notre pays à la victoire contre un ennemi brave et résolu, doivent être l'objet d'une reconnaissance éternelle, et que toutes les garanties données en leur faveur doivent être fidèlement mises à exécution.

Que les terres publiques doivent être distribuées libéralement au peuple et qu'on doit en disposer soit au moyen de la préemption des terres de forêt, soit au moyen de la vente en quantités raisonnables, mais seulement aux occupants actuels, au prix minimum établi par le gouvernement; et que, lorsqu'il est nécessaire, pour encourager des entreprises publiques importantes, de faire des concessions de terres publiques, on applique le produit de la vente de ces terres et non ces terres elles-mêmes à l'objet en vue.

Que le Président des Etats-Unis, Andrew Johnson, en exerçant le pouvoir de ses hautes fonctions pour résister aux agressions du Congrès contre les droits constitutionnels des Etats et du peuple, a droit à la reconnaissance de tout le peuple américain, et qu'au nom du parti démocrate nous lui offrons nos remerciements pour ses efforts patriotiques dans ce but.

Avec ces programmes, le parti démocrate fait appel à chaque patriote, en ne prenant nous en titre tous les éléments conservateurs, et tous ceux qui désirent sentenir la Constitution et restaurer l'Union, en oubliant toutes les anciennes différences d'opinion, pour s'unir avec nous dans la grande lutte actuelle, pour les libertés du peuple, et qu'à tous ceux-là, à quelque parti qu'ils aient appartenu précédemment, nous tendons la main sincèrement prête à accueillir leur concours comme celui d'amis et de frères.

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE.

67.....Carondelet.....67

ETNA, DE HARTFORD.

Actif.....$4,650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif.....$1,450,000.

Représentant l'ensemble de

SIX MILLIONS.

Bureaux Carondelet, de réclamer et de nous donner.

19 sept—1m.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nile-Oréans.

Bureaux, rue du Camp, No 78, coin Hutchen.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867.....$321,600 00

Perte, taxes, dépenses, réassurances, &c payés dans la même période.....227,740 72

Actif de la Compagnie 1867.....276,726 02

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux ordinaires, contre les pertes et les avaries causées par les tempêtes.

ALFRED MOULTON, Président.

WM M. PERKINS, Vice-Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

— Directeurs —

J. M. Allen, J. Ledwigeon, R. K. Converse, A. Moulton, A. H. May, S. P. Blake, John P. Moore, Robert Hare, Wm M. Perkins, J. H. Lanthorn, John C. Rogers.

13 fév—1 an b. l. S. sept

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL.....$500,000

BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 142, NOUVELLE ORLEANS.

— Directeurs —

John Pemberton, W. S. Pike, Ed. Bigney, C. H. Slocum, J. Fernandez, Jos. Hooker, E. A. Bedell, J. Ferguson, C. A. Canning, Geo. A. Peabody, Rev. Benson, Manuel J. Smith.

JOSEPH ELLIOTT Président. W. S. PIKE, Vice-Président.

ST-CLAIR PARSONS, Ag. Gén. W. F. HARDEE, Sec.

Médecine consultante.

Dr S. A. Shaw, Dr S. Choppin.

Dr G. R. Lamminder, Dr Henry Smith.

Dr J. Compton Lorris, Dr W. C. Stadtler.

G. A. Brown, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPECE D'ASSURANCE SUR LA VIE—Assurance ordinaire et annuelle—Assurance de dix et de cinq ans—Simple paiement—Assurance participantes et non participantes dividendes des taux sont les que ceux d'aucune autre Compagnie.

Les policemente ne sont pas forfaits.

19 août—1m

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

Fonds capital.....$500,000

avec privilège de l'augmenter jusqu'à $5,000,000

BUREAU No 96, rue du Camp, Hôtel-de-Ville, à l'angle des rues Camp et Commune.

B. L. MILLAUDON, Président; J. M. LAPEYRE Vice-Président; E. N. CANUCHEAU, secrétaire

CETTE Compagnie offre aux assurés l'option d'une réduction de moitié pour cent, en la participation dans les profits nets, impossible en pratiquant à la fin de chaque année.

1 Octobre—1m

DIXIEME ETAT ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle DU STAR,

RUE CARONDELET No 14.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 juillet 1867.....$ 60,675 22

Savoir:

Sur les risques d'incendie.....$ 30,546 62

Sur les risques de mer.....5,826 41

Sur les risques de rivière.....3,979 39 — $ 40,372 22

Moins:

Pertes sur les risques d'incendie.....$ 4,561 71

Pertes sur les risques de mer.....5,870 42

Pertes sur les risques de rivière.....1,079 35 — $ 11,510 48

Prêts de bateaux, taxes, Hommes, etc., déduction faite du montant se crédit du compte-contingent.....$ 13,338 66

Réassurances.....2,356 42

Primes remboursées.....300 11 — $ 15,995 08

15 p. 0/0 alloué son assuré.....$ 13,369 76

Réserve pour risques non expirés.....4,005 20

Intérêt.....$ 3,155 39

Réserve pour risques non expirés.....4,302 06

Escompte.....$ 1,795 30

En caisse.....$ 3,360 69

Effets à recevoir.....302 21

Sortes d'autres Compagnies d'assurances.....2,200 00

Primes en vente de perception.....4,977 94

Balance due sur des billets de souscription, considérée bonne.....75,800 00 — $ 87,726 83

Valeurs douteuses, portées sur compte suspendu.....$ 32,802 22

Extrait correct des livres de la Compagnie,

LLOYD E. COLEMAN, président,

CHS. ENGSTFELD, secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce 25 août 1867.

JOSEH P. MORTAMAT, Sous Juge de Paix.

La Compagnie d'assurance Mutuelle du Star, en mettant sous les yeux du public l'état qui précède, a l'honneur d'informer ses assurés que le cas échéant de souscription supplémentaire, elle exigera que cette souscription portera son capital au chiffre d'environ $200,000 et lui permettre d'agrandir le cercle de ses opérations.

La nouvelle direction désire ardemment rendre la Compagnie utile et prospère; elle espère que les efforts qu'elle fait dans l'intérêt d'une des plus anciennes institutions de la Nouvelle-Orléans recevront l'approbation cordiale et le concours généreux de notre population.

A l'élection qui a eu lieu le 29 juillet 1867, les membres dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année.

DIRECTEURS:

W. C. C. CLAIBORNE, ARTHUR FORSTALL

ADOLPHE SCHREIBER, R. LAPLACE,

FORRESTER DOLHONDE, J. A. SEABELMAN,

CHS. G. JOHNSON, ROBERT L. MOORE,

J. F. TODD, R. GERSON,

R. L. BRUCE, EDWARD COCHRAN

A une réunion des nouveaux Directeurs, le 17 août 1867, M. LLOYD E. COLEMAN a été réélu président et M. Chs. Engstfeld a été réélu secrétaire.

CHS. ENGSTFELD, secrétaire.

20 août—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 août 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente.

Sur les risques d'incendie.....$ 819,804 68

Sur les risques de mer.....289,784 17

Sur risques de rivières.....98,543 62

Total $ 1,151,102 32

En moins—Primes sur risques non expirés le 31 août 1866.....$ 328,547 00

Primes remboursées.....38,471 97 — $ 366,318 97

Montant net des primes le 31 août 1867.....$ 784,783 35

Portes payées:

Sur les risques d'incendie.....$ 271,236 27

Sur les risques de mer.....179,800 30

Sur les risques de rivières.....55,520 36 — $ 506,556 93

Dépenses, Commissions, Réassurances, Dépenses, Frais de Poste, moins intérêts.....$ 106,202 94 — $ 634,314 86

Bénéfices net.....$ 277,929 49

Montant des primes.....$ 321,600 65

Portes payées: Sur les risques d'incendie.....$ 119,944 19

" " de mer.....28,426 62

" " rivières.....28,469 69

Total des portes.....$ 77,732 11

Réassurances.....2,726 99

Dépôts sur et intérêt de sortie; en moins, escomptes et bénéfices.....19,956 99

Taxes et revenu int.....3,771 66

Vingt cinq et quinze p. cent remboursé.....38,066 09

Réserve pour risques non expirés.....37,806 32 — $177,560 65

Bénéfice net.....$ 50,600 60

L'actif de la Compagnie est:

Prêts garantis.....17,725 00

" par hypothèque.....19,160 00

Effets à recevoir pour primes.....7,380 45

Actions, bons et autres garanties.....140,300 42

Propriétés foncières.....18,950 00

Comptes individuels pour primes.....60,906 91

En caisse.....48,849 86

Sortes d'autres Compagnies d'assurances.....2,005 — $ 313,297 23

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie:

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce trentième jour de mai 1867.

A. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt pour cent, lequel sera payé en crédit des actions non encore payées. Des certificats d'actions payés en plein seront délivrés aux actionnaires à partir du 1er juillet 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de rembourser vingt pour cent des sortes (non encore payés) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868.

Il sera payé aux porteurs, à partir du 1er juin 1868, des intérêts d'intérêt sur le sortes non encore payé de la Compagnie.

— DIRECTEURS —

John Pemberton, F. Bigonny, Pierre Poeis

M. Faig, David McCord, S. Z. Relf,

Chas. Sugery, J. J. Hernandez, L. F. Gonzales

F. S. White, J. Mathews Hall, 10 août

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Oréans.

ONZIEME ETAT ANNUEL

Des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1867.

Primes sur risques d'incendie.....$ 110,126 32

" " de mer.....27,614 14

Risques non expirés le 30 avril 1867.....36,041 91

Primes remboursées.....4,769 19

Montant des primes.....221,666 65

Portes payées: Sur risques d'incendie.....$ 119,944 19

" " de mer.....28,426 62

" " rivières.....28,469 69

Total des portes.....$ 77,732 11

Réassurances.....2,726 99

Dépôts sur et intérêt de sortie; en moins, escomptes et bénéfices.....19,956 99

Taxes et revenu int.....3,771 66

Vingt cinq et quinze p. cent remboursé.....38,066 09

Réserve pour risques non expirés.....37,806 32 — $177,560 65

Bénéfice net.....$ 50,600 60

L'actif de la Compagnie est:

Prêts garantis.....17,725 00

" par hypothèque.....19,160 00

Effets à recevoir pour primes.....7,380 45

Actions, bons et autres garanties.....140,300 42

Propriétés foncières.....18,950 00

Comptes individuels pour primes.....60,906 91

En caisse.....48,849 86

Sortes d'autres Compagnies d'assurances.....2,005 — $ 313,297 23

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie:

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce trentième jour de mai 1867.

A. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt pour cent, lequel sera payé en crédit des actions non encore payées. Des certificats d'actions payés en plein seront délivrés aux actionnaires à partir du 1er juillet 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de rembourser vingt pour cent des sortes (non encore payés) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868.

Il sera payé aux porteurs, à partir du 1er juin 1868, des intérêts d'intérêt sur les sortes non encore payé de la Compagnie.

— DIRECTEURS —

A. E. Seder, A. Chiapella, L. F. Gonzales,

L. Moulon, W. S. Schmidt, R. W. Adams,

C. Cohn, S. Delcy, J. J. Fernandez,

A. Cox, Jr, J. A. Seignouret, F. L. Millaudon,

J. Goldstein, V. Bertha, G. Blanchin.

14 août—1 an

Agence de la Société Mutuelle d'Aide et de Bienfaisance sur la Vie, de la Louisiane.

Nile-Orléans, 4 août 1868.

A UNE assemblée du Bord des Directeurs, tenue ce jour, les présentes ci-après ont été élues officiers et membres:

JNO. DAVIDSON, président,

W. S. PIKE, vice-président,

R. W. YOUNG secrétaire,

L. A. FOURNIER, trésorier.

W. R. KOONTZ, avocat,

W. C. NICHOLLS, M. D., médecin.

Le bureau de l'Association est établi d'une manière permanente au No 190 rue Carondelet, Davidson's Row, où les officiers de l'Association sont prêts à recevoir les demandes pour être admis comme membres.

Août—3m

ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. H. GAILLARDET,

No 21, rue TREVISE, PARIS.

CAPSULES-MOTHES

Approuvées par l'Académie de Médecine de Paris. — Médaille d'honneur 29, rue Sainte-Anne, Paris.

Traitement facile et le plus sûr des Maladies contagieuses. ATTESTATIONS nombreuses des Médecins célèbres des hôpitaux de Paris.

Pour éviter les contrefaçons, exiger que l'étiquette de chaque boîte porte dans la même du papier les initiales M. L. et Cie, et l'étiquette du dessous le nom MOTHES. — Dépôt dans les principales pharmacies.

TACHES DE ROUSSEUR

HALE, COUPEROSE, BOUTONS ET PEUX AU VISAGE

ou quelconque en peu de jours et sans brûler la peau

PAR

L'EXTRAIT DE FLEURS DE LYS DE BAYLE.

Ce précieux cosmétique, recommandé par toutes nos commités médicales, fait disparaître les rides, rend aux teintes les plus ternies la fraîcheur, l'éclat et la jeunesse, n'expose le Compte du Fard et souvent dangereux.—Placon à Paris 5 fr.

PERMANCHE MAURUC

54, Rue Richelieu, Paris.

NOTA.—Lire le rapport sévère à l'Académie des Sciences et à l'Académie Impériale de Médecine on lient plus d'un million de cure authentique sous les noms et adresses.—Chez M. DUCOUSS.

POUDRE DE ROGE

Un flacon de cette poudre en dissolution dans une bouteille d'eau, donne une limonade agréable qui purge vite, sûrement, sans causer d'irritation comme le font des autres purgatifs.

La poudre de Rogé d'une conservation indéfinie s'emporte facilement en voyage.

DÉPOT

A la Nouvelle-Orléans, chez M. DUCOUSS, droguiste et MM. MAURELLE & CIE, droguistes.—A New-York, chez M. J. MILNAD & CIE, et FOUGERA.

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL

DES AFFAIRES DE

la Compagnie d'Assurance. Mutuelle du Crescent.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1868.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1868—

Primes d'incendie, dans l'année.....$288,122 32

Primes de mer " " 94,022 30

Primes de rivières " " 177,564 42

$557,709 24

Total net des primes.....$447,554 20

Portes par l'incendie, payées et évaluées.....$ 32,950 68

Portes de mer " " 58,000 00

" rivières " " 55,572 47

Taxes payées.....28,019 54

Payé—réassurances et compte au-dessus de sortie.....69,102 30

Payé—intérêts, primes remboursées, frais généraux, escomptes, etc.....67,649 03

Bénéfice net.....$205,919 12

$51,295 1

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets recevoir.....$ 37,494 38

Prêts sur bons et hypothèques.....60,348 25—106,037 63

En caisse.....$104,277 34

Prêts garantis par actions à terme.....$11,200 00

Propriétés foncières.....73,000 00

Sorte d'autres compagnies et comptes de sorte.....48,962 46—$132,272 4

Bons consolidés de la ville.....$50,000 00

Bons de la ville.....50,000 00

Actions de Banques et autres.....106,377 17—$206,517 17

Coupons pour bons de la ville, échus.....$ 6,490 00

Bons pour prêts et en vente de perception.....41,420

$779,614 6

Le Compagnie possède également:

Effets coupons, actions et bons.....$436,388

Compte de sorte forfaite.....$7,000 20

Intérêts non réclamés.....$7,000 20

Le tableau qui précède est une copie exacte faite en livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 23 mai 1868.

PARIS CHILDRESS,

Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent, à partir du deuxième lundi de juillet prochain, aux porte-sorte des certificats de sorte non encore payés. Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende-sorte de trois pour-cents sur les chers payés sur le montant net des primes ayant droit de participer au bénéfice net de l'année expirant le 30 avril 1868. Il sera donné des certificats pour le dividende-sorte, à partir du premier lundi d'août prochain, sous taux de gouvernement

THOS. A ADAMS, Président,

SAMUEL KENNEDY, Vice-Président,

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

DIRECTEURS —

JOHN WATTS, C. T. BURDECK,

SAMUEL B. NEWMAN, F. H. FOLEY,

WM. EDWARDS, A. G. OGDEN,

F. BURNS, A. TROUCROS,

JOHN PEELE.

Compagnie d'Assurance Germania, de la Nouvelle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1868.....$289,676 49

Primes d'incendie.....$183,898 00

Primes de mer.....97,864 31

Primes de rivières.....14,798 19 — 296,475 49

Moins primes remboursées.....4,357 97

Montant net des primes.....$292,117 17

Portes payées:

Portes par l'incendie.....$ 95,802 15

Portes sur mer.....59,632 66

Portes sur rivières.....4,727 96 — 160,162 77

Escompte sur primes.....$ 12,800 00

Taxes et revenu intérieur.....11,984 54

Dépenses, intérêt.....28,022 27

Pour et remboursement.....2,395 27

20 et 15 p 0/0 d'escompte.....24,490 45

Réservé pour portes non réglées.....10,000 00 — 170,091 22

Bénéfice net.....$ 30,025 95

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets pour primes.....$18,000 00

Effets.....3,565 33

4, par comptes individuels.....20,000 77

Prêts sur garantie, sur demande.....64,276 66

Prêts sur hypothèques.....21,000 00

Garantie de la ville.....5,000 00

Garantie des Etats-Unis.....13,197 41

En caisse.....64,161 60 — 209,696 27

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

GEORGE R. BEARD et D. P. WESSEL.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—Ville de la Nouvelle-Orléans.—Cour de District pour la Paroisse d'Orléans. Cour de District pour la Paroisse d'Orléans. Entre Pelleiro et Ce. Il est ordonné, le SAMEDI, trois d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Souscteurs, rue Royale, entre celle Conti et de la Monnaie, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Quatre-vingt dix-neuf portions de terre situées dans la Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans, Municipalité et dans le Troisième District de cette ville.

Les dites portions de terre contiennent en totalité trois mille deux cents quatre vingt sept 20/100 pieds, ensemble mesure neuf pouces de terre située dans le Faubourg No 19 à l'est du Bayou Métairie et dans le District des terres sujettes à la vente à la Nouvelle-Orléans, Louisiane, étant par John Wright, président des Etats Unis contre John McDonagh et un nom d'inclut. Venues les dites portions sont datées du 20 de septembre 1864 à l'inscription d'un acte, ensuit portant le No 199 lequel est date du 27 septembre 1864 et sont décrites dans l'acte d'hypothèque dont copie est annexée et fait partie de la pétition dans la présente affaire.

Saisie faite à date affaire.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

1er sept—1,19,19,27 sept—8 oct.

Compagnie d'assurance du Commerce.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes de l'année expirée le 3 mars 1868:

Primes d'incendie.....$82,250 44

Primes de rivières.....19,420 39

Primes de mer.....99,200 00 — $201,022 73

Portes payées:

Portes par l'incendie.....$19,020 20

Portes sur les rivières.....94,944 22

Portes sur mer.....34,272 70 — $148,237 62

Escompte sur primes.....$ 12,277 43

Taxes.....4,700 91

Réassurances.....5,862 30

Primes remboursées.....419 09

Dépenses, postes et portes, intérêts en moins.....29,120 00—$197,140 51

$ 35,036 56

Actif en caisse.....$72,304 11

Effets à recevoir.....1,025 32

Mobilier.....2,075 56

Primes dues.....24,848

Effets pour sortes.....$94,325 00

$195,578 04

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce trentième jour de mai 1867.

A. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt pour cent, lequel sera payé en crédit des actions non encore payées. Des certificats d'actions payés en plein seront délivrés aux actionnaires à partir du 1er juillet 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de rembourser vingt pour cent des sortes (non encore payés) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868.

Il sera payé aux porteurs, à partir du 1er juin 1868, des intérêts d'intérêt sur les sortes non encore payé de la Compagnie.

— DIRECTEURS —

John Pemberton, F. Bigonny, Pierre Poeis

M. Faig, David McCord, S. Z. Relf,

Chas. Sugery, J. J. Hernandez, L. F. Gonzales

F. S. White, J. Mathews Hall, 10 août

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 août 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente.

Sur les risques d'incendie.....$ 819,804 68

Sur les risques de mer.....289,784 17

Sur risques de rivières.....98,543 62

Total $ 1,151,102 32

En moins—Primes sur risques non expirés le 31 août 1866.....$ 328,547 00

Primes remboursées.....38,471 97 — $ 366,318 97

Montant net des primes le 31 août 1867.....$ 784,783 35

Portes payées:

Sur les risques d'incendie.....$ 271,236 27

Sur les risques de mer.....179,800 30

Sur les risques de rivières.....55,520 36 — $ 506,556 93

Dépenses, Commissions, Réassurances, Dépenses, Frais de Poste, moins intérêts.....$ 106,202 94 — $ 634,314 86

Bénéfice net.....$ 277,929 49

Montant des primes.....$ 321,600 65

Portes payées: Sur les risques d'incendie.....$ 119,944 19

" " de mer.....28,426 62

" " rivières.....28,469 69

Total des portes.....$ 77,732 11

Réassurances.....2,726 99

Dépôts sur et intérêt de sortie; en moins, escomptes et bénéfices.....19,956 99

Taxes et revenu int.....3,771 66

Vingt cinq et quinze p. cent remboursé.....38,066 09

Réserve pour risques non expirés.....37,806 32 — $177,560 65

Bénéfice net.....$ 50,600 60

L'actif de la Compagnie est:

Prêts garantis.....17,725 00

" par hypothèque.....19,160 00

Effets à recevoir pour primes.....7,380 45

Actions, bons et autres garanties.....140,300 42

Propriétés foncières.....18,950 00

Comptes individuels pour primes.....60,906 91

En caisse.....48,849 86

Sortes d'autres Compagnies d'assurances.....2,005 — $ 313,297 23

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie:

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce trentième jour de mai 1867.

A. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt pour cent, lequel sera payé en crédit des actions non encore payées. Des certificats d'actions payés en plein seront délivrés aux actionnaires à partir du 1er juillet 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de rembourser vingt pour cent des sortes (non encore payés) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868.

Il sera payé aux porteurs, à partir du 1er juin 1868, des intérêts d'intérêt sur les sortes non encore payé de la Compagnie.

— DIRECTEURS —

A. E. Seder, A. Chiapella, L. F. Gonzales,

L. Moulon, W. S. Schmidt, R. W. Adams,

C. Cohn, S. Delcy, J. J. Fernandez,

A. Cox, Jr, J. A. Seignouret, F. L. Millaudon,

J. Goldstein, V. Bertha, G. Blanchin.

14 août—1 an

Agence de la Société Mutuelle d'Aide et de Bienfaisance sur la Vie, de la Louisiane.

Nile-Orléans, 4 août 1868.

A UNE assemblée du Bord des Directeurs, tenue ce jour, les présentes ci-après ont été élues officiers et membres:

JNO. DAVIDSON, président,

W. S. PIKE, vice-président,

R. W. YOUNG secrétaire,

L. A. FOURNIER, trésorier.

W. R. KOONTZ, avocat,

W. C. NICHOLLS, M. D., médecin.

Le bureau de l'Association est établi d'une manière permanente au No 190 rue Carondelet, Davidson's Row, où les officiers de l'Association sont prêts à recevoir les demandes pour être admis comme membres.

Août—3m

PATE PECTORALE DU REGNAULD AINE

Employée depuis 1820, dans tous les pays, pour la guérison des rhumes, grippes, toux, catarrhes, enrouements.

DÉPOT

A la Nouvelle-Orléans, chez M. DUCOUSS, droguiste, et MM. MAURELLE et CIE, droguistes.—A New-York, chez M. MILNAD et CIE et FOUGERA.

PERLES D'ETHER DU Dr CLERTAN

Prises à la dose ordinaire de 2 à 3 dans une cuillerée d'eau, elles dissipent, le plus souvent en quelques minutes, les maux d'estomac, migraines et névralgies.

DÉPOT

A la Nouvelle-Orléans, chez M. DUCOUSS, droguiste et MM. MAURELLE & CIE, droguistes.—A New-York, chez M. J. MILNAD & CIE, et FOUGERA.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud, Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud, de la Nile-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant des primes pour l'année expirée le 31décembre 1867, savoir:

Sur les risques d'incendie.....$106,471 32

Sur les risques de mer.....59,200 94

Sur les risques de rivières.....32,022 94

Primes remboursées.....$ 5,000 00

Primes non expirées.....40,165 00 — $45,165 00

Montant net des primes.....$152,515 27

Portes payées:

Portes par l'incendie.....$ 65,327 22

Portes sur mer.....154,272 70

Portes sur les rivières.....34,322 03 — $253,922 15

Escompte en lieu de certificats.....$ 12,000 00

Taxes et Revenu intérieur.....24,741 65

Dépenses, Commissions, Réassurances, Frais de Poste, Intérêts, Escompte.....52,810 60

Pour primes en vente de perception.....10,000 00

Actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie de Chemin de fer de la ville, Bons de la ville.....$ 100,345 44

Sortes des différentes Compagnies d'Assurances.....$ 12,125 00

En caisse.....$ 3,777 44 — $ 116,247 84

$ 450,235 61

Moins: Dépréciation des actions.....$ 12,000 00

Montant net des sortes, non réclamés.....7,000 00

Intérêts payables sur sortes non encore payés.....$ 3,000 00

$ 19,000 00

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. W. HIRCHS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 11 janvier 1868.

PAUL WOLLEN,

Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, à deux fois, à partir du premier lundi de juillet prochain, aux porte-sorte des certificats de sorte non encore payés. Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende-sorte de trois pour-cents sur les chers payés sur le montant net des primes pour l'année expirant le 30 décembre 1867. Il sera donné des certificats pour le dividende-sorte, à partir du premier lundi d'août prochain, sous taux de gouvernement.

THOS. ANDERSON, Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

— Directeurs —

Charles